Numérisation CERMTRI

N° 454 — 12 Avril 1957 « PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE - 20 Frs

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION
5, rue de Charonne, Paris (XIe) — Tél. : ROQ. 69-52

Etranger : 1 an : 1.200 fr.
C.C.P. Sté de Presse. Edition et Librairie 6032-01 Paris
ABONNEMENTS : 1 an : 800 fr. ; 6 mois : 400 fr. ; 3 mois: 225 fr.

UNE PREMIÈRE VICTOIRE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ?

Devant la Cour d'Appel, le procureur général soutient la compétence du Tribunal civil dans l'affaire des quatre trotskystes.

Le jugement sera rendu le 7 Mai.

Le mardi 16 avril, la 11e Chambre de la Cour d'appel jugeait en dernier ressort de l'appel interjeté par Gérard Bloch, Stéphane Just, Pierre Lambert, Daniel Renard contre le jugement de la 16e Chambre correctionnelle, qui s'était déclarée incompétente et dessaisie au profit du tribunal militaire devant lequel trois de ces quatre militants ont été par ailleurs inculpés pour « entreprise de démoralisation de l'armée » (article 76 du code pénal), alors qu'ils comparaissent devant la justice civile pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat » (article 80).

Rappelons que les peines prévues par l'article 80 vont jusqu'à cinq ans de prison, alors que l'article 76 va jusqu'à la réclusion (prison perpétuelle).

Rappelons également que les seuls faits retenus contre les quatre inculpés sont des articles parus dans « LA VERITE » à partir du 1er novembre 1955 — 27 numéros parus depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1955 font l'objet de poursuites. (1)

L'affaire revêt une grande importance de principe. Au moment où certains journalistes sont poursuivis, comme Claude Gérard, par le tribunal civil, d'autres, comme Bourdet ou Servan-Schreiber, par la justice militaire, l'arrêt de la 11e Chambre pourra créer une jurisprudence de la plus haute importance.

Après l'exposé des faits par le président, et la plaidoirie de Me François Sarda, Me Yves Jouffa développa, dans une plaidoirie soulidement charpentée qui retint toute l'attention du tribunal, les arguments de la défense tendant à retenir la compétence du tribunal civil, et à annuler le jugement de dessaisissement rendu en première instance.

Soulignant qu'il s'agit d'une question de principes, Me Jouffa rappela que la tradition républicaine fait du juge civil le juge naturel du journaliste dans tous les cas d'infractions commises par la voie de la presse. Autrefois, c'était le jury qui jugeait les journalistes, puis ce fut le tribunal correctionnel. De plus, le dessaisissement du tribunal civil présenterait ici cet « inconvénient » supplémentaire de dénoncer, en quelque sorte, à la justice militaire deux hommes qui sont actuellement inculpés par la justice civile, sans être par le tribunal militaire. Des procédés pour le moins dignes d'être relevés ont d'ailleurs été employés dans cette affaire. Une première lettre du commissaire du gouvernement auprès du tribunal militaire, adressée au parquet en cours d'instruction, notait que certains articles étaient poursuivis également par lui. Cette lettre ne fut pas retenue. Ce fut seulement lorsque l'affaire vint au tribunal devant la 16e Chambre correctionnelle, que le commissaire du gouvernement adressa une nouvelle lettre au parquet, suivant laquelle,

(Suite page 2.)

(1) D'autres poursuites sont d'ailleurs en cours pour des articles parus ultérieurement, mais sont suspendues dans l'attente d'une décision définitive sur la compétence.

En même temps que les quatre rédacteurs de « LA VERITE », et pour une décision semblable de compétence, comparaissaient Privas et Frank, de « La Vérité des Travailleurs », poursuivis pour des articles parus dans quatre ou cinq numéros de ce journal.

Guerre ou Paix en Algérie ?

La guerre d'Algérie, avec son cortège de tortures et de sang est arrivée à un point critique, où l'aveuglement politique de la répression forcenée ne peut plus rendre, ceux-là même qui ont la charge de cette guerre ne peuvent échapper à la nécessité de reconsidérer les problèmes, parce qu'ils sont eux-mêmes obligés de constater ce fait fondamental : Le peuple algérien n'accepte plus jamais la servitude coloniale.

Sur le plan international, la mise en demeure américaine, appuyée par la pression des dollars, paraît de

Car le signe distinctif de la politique « socialiste » reste toujours une incorcrible couardise. Ainsi, devant la protestation mesurée du doyen de la Faculté de Droit, ne trouve-t-il d'autre solution que de sanctionner M. Feryega d'une manière déguisée — sans être même capable d'assurer sa protection face à la meute des colonialistes déchaînés. Non moins hypocrite et indigne est la suppression du traitement de M. Capitant, coupable seulement d'un acte de courage et de dignité.

Mais les problèmes demeurent. L'« opinion » (puisqu'il est de bon ton de se servir de ce qualificatif) en a plus qu'assez des tortures, de la guerre totale, du mépris des moyens terroristes, dépassant en horreur ceux utilisés par la Gestapo...

Le MNA constate que les déclarations gouvernementales et des parlementaires lors du débat à l'Assemblée nationale apparaissent considérablement en retrait par rapport aux déclarations des représentants français à l'ONU et du Président du Conseil lors de son séjour aux USA et au Canada...

Le Gouvernement et le Parlement français montrent ainsi qu'ils n'entendent pas respecter les décisions de l'ONU leur demandant d'ouvrir des pourparlers avec les nationalistes algériens en vue d'arriver à la :

« Solution pacifique, démocratique et juste du problème algérien que souhaitent toutes les nations ».

Le peuple algérien n'aspire qu'à la paix. Mais pas à une paix à n'importe quel prix, pas à une paix dans le déshonneur et l'oppression. Le nouveau le MNA interprète de la volonté unanime du peuple algérien réaffirme que le respect des décisions de l'ONU exige que la proposition formulée par le président Messali Hadj il y a plus de 18 mois soit appliquée. Il n'y a pas d'autre méthode en vue d'établir la paix que la convocation d'un Aix-les-Bains algérien (conférence de la Table Ronde) sans exclusive ni préalable, où seront librement débattus entre les parties en présence :

— le cessez-le-feu,

— la solution du problème algérien.

Le peuple algérien, sans distinction de sexe, de race et de religion, seul et unique dépositaire de la souveraineté nationale, étant appelé à se prononcer sans des élections libres sous contrôle international sur les solutions qui lui seront proposées par la Conférence de la Table Ronde...

Le MNA constate que les atermoiements, les ruses du gouvernement français qui refuse de s'engager dans cette voie heurte directement les milieux les plus larges de la démocratie française.

Le MNA salue le corps enseignant (les éducteurs peuvent jouer un grand rôle dans le rétablissement de la paix puisqu'ils ont conservé chez notre peuple la plus grande autorité morale) qui par la

Guerre ou paix ? Tel est le dilemme devant lequel le pays est placé. La presse a cité des passages de la déclaration du mouvement National Algérien. Il nous a semblé utile de reproduire ici des extraits plus importants de ce document, qui montre clairement le carrefour devant lequel se trouve aujourd'hui la politique française, et définit les termes d'une solution pacifique :

« A la veille du débat sur l'Algérie au Parlement le MNA a mis en garde le gouvernement et les députés français sur les conséquences d'une politique qui amène les responsables français à s'enfoncer un peu plus chaque jour dans la guerre totale, dans des moyens terroristes, dépassant en horreur ceux

voir contraindre le gouvernement français à tenter une « sortie ».

Sur le plan français, l'hémorragie des devises, l'inflation monétaire, les difficultés financières inextricables issues de la guerre sont là pour rappeler constamment l'impasse que constitue la politique de guerre totale. Il est vrai que les forces hostiles sont toujours puissantes. Les « ultras » continuent à peser de tout leur poids. Le gouvernement, sensible à cette pression, poursuit sa marche à l'abîme.

voix du SNI et de la FEN, vient à nouveau de demander la réunion d'une Conférence de la Table Ronde. Cette proposition qui rejoint celle du MNA est aujourd'hui reprise parmi d'autres organisations, par le Congrès des Etudiants Socialistes ainsi que par des personnalités de diverses tendances. Cette proposition que les deux pays frères de la Tunisie et du Maroc viennent également de reprendre, démontre que la convocation d'une Conférence de la Table Ronde est seule susceptible d'établir le calme dans toute l'Afrique du Nord...

Deux voies sont ouvertes :

— la poursuite de la guerre dont la responsabilité incombera uniquement au gouvernement et au parlement français

— ou LA PAIX PAR LA NEGOCIATION ».

Jacques AKOPIAN et le drame des jeunes

Le geste inconsidéré de Jacques Akopian, ce jeune rappelé de retour d'Algérie qui est aujourd'hui détenu et menacé d'une grave condamnation pour avoir lancé une grenade sur un cortège fasciste, aux Champs-Elysées, ce geste atteste du désarroi, plus, du désespoir de toute une génération.

Il s'agissait, pour Akopian, comme il l'a déclaré de protester par ce moyen contre la poursuite de la guerre en Algérie, dont il avait pu contempler en face l'atroce visage.

Certes, son geste est inefficace. Ce ne sont pas des attentats individuels, c'est l'action des masses travailleuses françaises qui peut hâter la fin de la sale guerre.

Mais Akopian appartient à cette génération dont l'enfance a connu l'occupation, les enseignements du marché noir — les riches mangent, les pauvres ont faim. Les espoirs qu'avait mis la génération précédente en la libération s'effondraient. En fait d'une société nouvelle, d'un temps de justice et de liberté, il put voir le vieux monde bourgeois, à peine repêché, se lancer dans la sale guerre de reconquête coloniale.

G. BLOCH.

(Suite page 2.)

CONDITIONS DE VIE des travailleurs algériens en France

Dans le n° 2 de « La Voix du Travailleur Algérien » (1), organe de l'USTA, débute une enquête sur les causes de l'immigration algérienne en France et sur les conditions de vie des travailleurs algériens immigrés. C'est le premier article de cette enquête que nous reproduisons ci-dessous.

Dans le même journal, on peut lire un article leader

L'éditorial dénonce « *la terreur implacable qui s'abat sur nos frères en Algérie* » et cite « *un fait parmi des milliers d'autres* » :

« *Rue Médée, à Alger, durant la nuit, les paras procèdent de 22 heures à 4 heures du matin. Cernant un bloc des maisons, ils arrachent brutalement de leur lit le jeur sommeil femmes, enfants, vieillards, hommes sans leur laisser même le temps de s'habiller et les femmes de se couvrir.*

« *Parqués, malmenés, gardés mitraillettes au poing, nos frères et nos sœurs subiront d'autres tortures dans leur domicile, fouiller, saccager tout chez eux. Et toujours partent vers une destination inconnue (1) des hommes jeunes !*

On comprend pourquoi Lacoste a interné tous les dirigeants de notre centrale USTA et interdit l'exercice du droit syndical à tous les travailleurs algériens.

« *Il espère ainsi empêcher que s'exprime en Algérie même la protestation populaire contre de telles exactions.* »

Un autre article définit la position des travailleurs algériens sur le marché commun : « *Dores et déjà, nous déclarons que les Algériens ne tiendront compte d'aucun projet les engageant sans qu'ils puissent donner leur avis... En notre qualité d'internationalistes prolétaires, nous donnons notre point de vue, qui est défavorable à cette folle entreprise. Nous sommes contre tout « libéralisme » aux conséquences désastreuses n'engendrant que des misères.* »

Une page est consacrée à la lutte des travailleurs d'Afrique Noire ; une autre page aux progrès rapides réalisés par l'USTA. Enfin Ahmed Bekhat, secrétaire de la Fédération de France de la grande centrale algérienne, dénonce le « *chasse au faciès* » qui sévit notamment dans la région parisienne, en faisant état de circulaires préfectorales parues au bulletin municipal. Nous reviendrons sur cette affaire extrêmement grave dans l'un de nos prochains numéros.

(1) Le n° 25 frs. Rédaction, Administration, 40, rue de Paradis, Paris X. Nos lecteurs peuvent également se procurer « La Voix... » à la S.P.E.L.

POUR QUI VOTERONT LES OUVRIERS ALLEMANDS ?

Par notre correspondante **Claire HERMAN**

Adenauer et ses ministres s'efforcent avec persévérance de persuader le peuple allemand que la réunification de l'Allemagne est le plus grave souci des politiciens allemands et de leurs alliés occidentaux. Bienheureux ceux qui les croient sur parole ! Il n'en est pas moins constant que les capitalistes monopoleurs de la République Fédérale ne sont pas disposés à sacrifier leurs droits et leurs libertés sur l'autel de la réunification, moins encore leur existence en tant que classe.

Quant à la conception des sociaux-démocrates du SPD, elle consiste à soustraire chacun des deux Etats qui se partagent l'Allemagne au bloc de puissances auquel il appartient, et à les fusionner dans le cadre d'un système de sécurité européen unifié. Cet objectif serait atteint par des négociations avec les Quatre Grands. En théorie, cela irait très bien ; mais en pratique, c'est autre chose. Car, le premier venu le sait, le pire obstacle à la réunification, c'est la remilitarisation. A peu près ceci :

« L'édification de l'armée fédérale doit être achevée, car c'est une décision démocratique, et il faut, conformément au droit des gens, exécuter loyalement les traités ». Le partage de l'Allemagne doit sans doute, ajoutent-ils, être accepté comme une décision démocratique ; après quoi, les belles paroles sur le retrait des deux Allemagnes de leurs blocs de puissance respectifs rendent un son plutôt creux.

En ce qui concerne le « marché commun européen », le SPD n'a pas agi autrement. Il a d'abord, à bon droit, dénoncé le projet, soulignant qu'il ne résolvait ni les problèmes économiques des divers pays de l'Europe occidentale, ni leurs problèmes sociaux de plus en plus pressants, et qu'il portait un préjudice considérable à l'économie allemande. Mais, lorsque le traité est venu devant le Bundestag, la fraction parlementaire socialiste s'est déclarée favorable en principe à son adoption. La direction de la social-démocratie s'est ainsi alignée sur les plans réactionnaires de « petite Europe » capitaliste et cléricale. Ici encore — comme dans la question du réarmement — une étonnante différence entre la théorie et la pratique !

Car les dirigeants du SPD doutent fort de leur aptitude à gagner les élections et à mettre fin au gouvernement Adenauer. Ne cherchent-ils pas dès maintenant à se faire bien voir comme partenaires de la coalition, quitte même à se contenter de quelques strapontins ministériels ?

En même temps, ils aimeraient améliorer leurs chances auprès des électeurs indécis et des petits-bourgeois hésitants. C'est avec cette arrière-pensée qu'ils protestent de leur loyauté envers les pactes militaires et économiques occidentaux. Au reste, l'« aile » du SPD tremble d'être tenue pour révolutionnaire, et ne néglige rien pour se blanchir d'accusations de cet ordre, souvent lancées par ses adversaires, bien que manifestement calomnieuses !

Aussi la direction social-démocrate s'interdit-elle toute initiative efficace dans la voie de la réunification, alors que c'est précisément une telle initiative qui lui permettrait d'estimer sérieusement les positions d'Adenauer. L'électeur est en droit de se demander : comment un gouvernement du SPD pourrait-il améliorer les chances de la réunification, alors qu'il participe — avec des réserves de détail — au dogme du Pacte Atlantique et au rêve de la petite Europe des monopoleurs ? Comment ce parti sans programme, et, ce qui est encore pire, sans épine dorsale, pourrait-il avoir sa chance aux élections, face à une démocratie chrétienne à laquelle ne manqueront ni les appuis financiers, ni le soutien des Etats-Unis ?

Car les préparatifs électoraux de la grande bourgeoisie sont déjà faits. Aucun obstacle technique ou financier n'est à craindre pour elle. Une armée motorisée de propagandistes, entraînée par des officiers de la nouvelle Wehrmacht, est prête à entrer en lice pour le Pacte Atlantique et la Démocratie Chrétienne (CDU) d'Adenauer. Et qu'a le SPD à lui opposer? Rien d'autre qu'une phrase sur « la

(Suite page 2.)

SOUSCRIVEZ pour que vive LA VÉRITÉ

★

Jusqu'à présent, les gouvernants français n'ont jamais voulu étaler au grand jour les raisons de cette massive émigration de près de 400.000 Algériens en France. Parce qu'ils auraient été amenés à dresser le procès du colonialisme qui dans livres et discours aurait soi-disant donné le bien-être au peuple algérien. Ils auraient également été amenés à décrire que ce bien-être n'est que misère émigration de près de peut parler de ce drame que représente l'immigration sans présenter le procès du colonialisme et de la répression qui n'a jamais cessé de s'abattre sur l'élément ouvrier algérien. Lequel par cet état de faits s'est trouvé contraint de s'expatrier.

A) L'état colonial a soumis l'Algérien à cette sorte de «esclavage qu'est l'asservissement de l'homme par l'homme. En effet, cela n'est un secret pour personne, l'Algérien qui a la chance de trouver un emploi, travaille en moyenne 13 à 14 heures par jour pour la somme de 350 francs. Avec ce salaire, il doit nourrir 5 à 6 bouches en moyenne si ce n'est pas plus (le degré de natalité en Algérie étant supérieur à celui de la France). N'étant pas bénéficiaire des Allocations Familiales (à l'exception des travailleurs industriels et Dieu sait s'il y en a peu), ni Sécurité Sociale, ni secours le plus minime qu'il soit, cet Algérien est voué à la misère dans son propre pays. (Son revenu annuel étant à peine égal à celui d'un habitant de l'Ouganda - 17.500), et pour remédier à ce problème il doit adopter cette terrible solution que résume ce mot : EXPATRIATION.

Ce qui veut dire pour lui :

a) se séparer des siens et peut-être ne plus jamais les revoir (sait-on ce que nous réserve l'avenir) ;

b) s'exiler de son pays qu'il n'a jamais quitté ;

c) changer de vie, abandonner ses mœurs et changer ses coutumes.

B) L'Algérien dans son propre pays connaît la discrimination raciale et est exclu par la domination coloniale de toute possibilité minime ou grande de participer à la gestion de ses

(Suite page 2.)

MARCHE COMMUN, EURATOM, ET EUROPE UNIE

"Par le Marché Commun, une nouvelle communauté économique de plus de 150 millions de consommateurs est née. Par l'Euratom, une chance est donnée de rattraper son retard à l'Europe Occidentale dans le domaine de la recherche nucléaire »... « Maintenant que les hommes d'Etat ont vu grand, maintenant qu'ils ont eu cette audace, et ce goût du neuf qu'on leur reproche si souvent de ne pas avoir, il s'agit pour les peuples de continuer et d'achever l'œuvre commencée », écrit le plus officiel des « européens » Paul-Henri Spaak.

Ces riantes perspectives sont très attrayantes. Il y a déjà un demi-siècle que les socialistes les plus authentiques, Lénine et Trotsky particulièrement, ont démontré que l'Europe cloisonnée en de multiples Etats aux économies rivales était vouée à la décrépitude.

Les faits n'ont que trop confirmé cette appréciation. Dans le langage des chiffres, cela se traduit par un déficit commercial considérable par rapport à la zone dollar. Le cinquième rapport de l'Union Européenne de Paiement le chiffre à 2,8 milliards de dollars pour la période juillet 53 - juin 54, à 3,9 milliards de dollars pour la période juillet 54 - juin 55. Même l'Allemagne Occidentale, qui est, de toute l'Europe, le pays dont la santé économique est la meilleure, a un déficit commercial considérable par rapport à la zone dollar : 2 milliards de marks (près de 200 milliards de francs) en 1956.

Dès avant la première guerre mondiale, le développement économique des pays européens les plus importants ne suivait plus la même courbe ascendante qu'au 19e siècle. Un pays comme la France a une balance commerciale déficitaire depuis le début du siècle. Ce déficit était comblé par l'exploitation des pays coloniaux, et par le revenu des capitaux placés à l'étranger.

La lutte des peuples coloniaux pour leur indépendance a prondémont entamé les empires anglais, français, hollandais. L'Allemagne s'est vue privée du sien à l'issue de la première guerre mondiale. Les révolutions russe, chinoise, la main mise de la bureaucratie du Kremlin sur l'Est de l'Europe, ont exproprié une grande partie des capitaux européens investis à l'étranger. Les dépenses et les conséquences des guerres contraignaient les grandes puissances européennes à liquider une autre grande partie de leurs capitaux au profit du capitalisme américain. Le créditeur des USA avant 1914, l'Europe devenait débitrice.

Le déficit de la balance commerciale européenne n'est comblé que grâce à l'aide multiforme des USA : 2,5 milliards de dollars de juillet 53 à juin 54, par exemple. Ce qui n'est pas sans conséquences économiques et surtout politiques. Dès que cette aide se ralentit, c'est la crise des moyens de paiement que connaissent actuellement la France et l'Angleterre.

L'EUROPE A DE GRANDES RESSOURCES

Est-ce une quelconque fatalité naturelle qui contraint les pays d'Europe à cette décadence ? Non ! Et la preuve, c'est qu'après la période de reconstruction qui a suivi la dernière guerre mondiale, ils ont acquis un potentiel économique considérable. Pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne Occidentale (150 millions d'habitants), la production d'énergie électrique s'est élevée à plus de 205 milliards de kilowatt-heures en 1955. 120 milliards pour la même période en URSS, 623 milliards, il est vrai, aux USA ; la production d'acier s'est élevée à environ 55 millions de tonnes, 45 millions en URSS, 105 millions aux USA ; la production de véhicules automobiles a avoisiné 3 millions (contre 610 mille seulement en URSS, tracteurs compris, et 9 millions aux USA.

On constate naturellement un très grand écart avec les USA; il s'y ajoute le fait que l'Europe est très dépendante du marché mondial en ce qui concerne les matières premières (pétroles, charbon, certains métaux non ferreux), et dans une moindre mesure les produits alimentaires. Mais les bases industrielles qu'elle possède devraient permettre un développement rapide de la production, compensant largement cette infériorité, de mécaniser l'agriculture, et pour le moins d'équilibrer les échanges. D'autant plus que l'Europe serait riche en matières fissiles, bases de la première forme de l'énergie atomique fondée sur l'uranium.

Une coopération économique réelle, une rationalisation de la production, des investissements rationnellement réalisés en commun, une recherche scientifique organisée en commun, somme toute une planification à l'échelle de l'Europe, donnerait rapidement un puissant élan économique à l'économie du continent tout entière.

Le Marché Commun et l'Euratom répondent-ils à ces besoins ? Sont-ils au moins des pas en avant dans cette direction ?

OBJECTIFS OFFICIELS DU MARCHE COMMUN ET DE L'EURATOM...

Le Marché Commun et l'Euratom viennent prendre rang après plusieurs autres organismes économiques déjà constitués : l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), l'Union Européenne de Paiement (UEP), qui regroupent une quinzaine de pays européens, et dont l'objectif est de développer les échanges inter-européens ; la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui regroupe l'Allemagne Occidentale, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, et dont l'objectif est de promouvoir une politique commune du charbon et de l'acier, d'abolir les obstacles douaniers, de transports, et d'organiser les investissements.

Le Marché Commun se donne comme objectif : « l'abolition, entre les Etats membres (l'Allemagne Occidentale, la

STEPHANE JUST.

(Suite page 2.)

Numérisation CERMTRI

L'ALIBI

LA Fédération F.O. des Métaux vient d'adresser une lettre à toutes les sections de la construction navale où l'on peut lire notamment :

« Vraisemblablement à la suite de l'arrêt de travail de 24 heures de la semaine dernière, et dans la crainte d'autres mouvements, ainsi que d'une réduction de l'activité future des Chantiers (il s'agit des Chantiers de l'Atlantique à St-Nazaire), un pétrolier de « Beauce » qui devait aller en réparation aux Chantiers de St-Nazaire, aurait été détourné sur d'autres chantiers.

« Notre syndicat de St-Nazaire a alerté de ce fait la Fédération des samedi soir, 6 avril, afin que la solidarité de toutes nos sections de la construction navale soit en éveil et que toutes dispositions soient prises dans ce sens, là où le pétrolier en question arriverait ».

Cette lettre de la Fédération des Métaux F.O. est caractéristique, au plus haut point, de l'attitude acue.le des différentes organisations syndicales face aux mouvements grévistes.

Elle n'est pas le propre de la CGT-Force Ouvrière, mais vaut pour la CGT comme pour la CFTC, pas plus qu'elle ne serait le propre d'une situation particulière pour les ouvriers des constructions navales, à l'exclusion des autres branches de la métallurgie, ou des mineurs, ou de la fonction publique, ou des employés.

En effet, à des degrés divers, certes, mais avec une continuité remarquable, diverses catégories de travailleurs de différentes régions et de toutes corporations, entrent en lutte et, sous des formes particulières, posent la question de l'augmentation des salaires.

Ces ce qui s'est passé à St-Nazaire la semaine dernière où les métallurgistes ont repris une revendication qu'ils avaient déjà mise en avant voici bientôt deux ans : parité du tours salaires avec ceux de la région parisienne. Pour appuyer cette revendication, ils ont, à l'appel des trois organisations syndicales CGT, CFTC et FO, fait un débrayage de 24 heures.

Dans le même temps où les gars de St-Nazaire se mettaient en grève, les métallurgistes de Lille se mettaient en grève également. Dans le même temps que les gars de Lille débrayaient et manifestaient dans la rue, ceux de St-Etienne s'engageaient, à leur tour, à plus de 10.000, dans une grève de plusieurs heures, tous ensemble.

Aucun rapport entre ces trois mouvements. Leur simultanéité est le produit du seul hasard.

Cependant, pour soutenir la lutte des métallurgistes de St-Nazaire, Force-Ouvrière adresse une lettre circulaire à toutes ses sections de constructions navales leur demandant de déclencher des mouvements de solidarité.

Mais les métallurgistes de Lille ?

Mais ceux de St-Etienne ?

Ignorés ! Inconnus pour la Fédération des Métaux FO.

Et tous les autres ? ceux de Paris comme de Dunkerque ?

Inconnus aussi !

Pourtant la Fédération des Métaux FO, comme les autres fédérations CGT et CFTC, disposent d'un appareil, d'une équipe de permanents.

Dès lors qu'il s'agit d'empêcher la réparation du pétrolier, cet appareil se met en branle, envoie des circulaires, fait fonctionner le téléphone.

Mais dès qu'il s'agit de connaître l'existence et la lutte d'autres métallos à l'échelle nationale, « l'appareil » n'existe plus. Le téléphone est coupé, les rouéos sont bloquées, les permanents occupés... à autre chose.

Ainsi les organisations syndicales veulent-elles se donner l'apparence — mais l'apparence seulement — de répondre à la volonté des travailleurs de se battre tous ensemble.

Il est bon de dupeter les autres métallurgistes des constructions navales à se solidariser avec ceux de St-Nazaire. Mais cela ne sert à rien, il n'est en fin de compte qu'un alibi, à partir du moment où cette solidarité ne raccroche pas avec les luttes effectives déjà engagées.

Les meilleurs soutiens des grévistes de St-Nazaire, ce sont évidemment ceux des autres chantiers de constructions navales, mais ce sont aussi, au même titre et à égalité, tous les autres métallos de France et de Navarre engagés dans l'action ou prêts à s'y engager.

En agissant comme elle le fait, la Fédération des Métaux FO ne se distingue en rien des autres fédérations. Elle démontre sa volonté d'imposer aux mouvements un cadre étroit. En même temps, elle montre aux travailleurs à quel point, pour agir, il est nécessaire de se passer des appareils.

Pour les métallurgistes de St-Nazaire, comme pour ceux de Dunkerque, de Lille et de St-Etienne, il s'agit qu'ils prennent en mains leur propre combat, qu'ils organisent eux-mêmes leurs grèves, leurs actions de solidarité, qu'ils en appellent eux-mêmes aux autres catégories de travailleurs de leur région et des autres régions.

Seuls les comités de lutte peuvent débarrasser les travailleurs du corset que tentent de leur passer les organisations syndicales.

Ces comités de lutte ne sont pas une clause de style, une satisfaction abstraite d'un besoin de démocratie pure, de leur constitution dépend, en fin de compte, l'issue des prochaines grandes luttes qui se préparent tous les jours.

FRANÇOIS TARRANT.

N. KHROUCHTCHEV FAIT DES THESES

« Ce qui distingue l'économie de l'URSS c'est son développement harmonieux. »
(Khrouchtchev au XXe Congrès.)

LE 30 mars dernier, tous les journaux de l'Union Soviétique ont reproduit un très long texte intitulé « Pour le perfectionnement ultérieur de la direction de l'industrie et de la construction », présenté sous la forme sensationnelle de « Thèses du rapport du camarade Khrouchtchev ».

Ce texte est effectivement d'une grande importance. D'une part il apporte l'aveu officiel de l'impasse dans laquelle se trouve l'économie de l'URSS livrée à des fonctionnaires qui vivent grassement aux dépens des producteurs. D'autre part, il donne les vues actuelles des cercles dirigeants du Kremlin sur la réorganisation qu'ils jugent la meilleure pour perpétuer le règne de la bureaucratie.

Tel quel, ce projet sera soumis à la ratification du Soviet Suprême convoqué pour le 7 mai. La discussion que le Plénum du CC et le Soviet Suprême proposent de mener d'ici là dans le pays tout entier se limitera à trouver des « formes plus concrètes » à l'organisation envisagée. Il ne s'agit pas, par conséquent, de demander au peuple soviétique ce qu'il pense de la gestion économique des bureaucrates, mais de déterminer les « formes concrètes » susceptibles d'assurer la pérennité de celle-ci.

> « *Les graves manquements dans la direction de l'industrie et de la construction proviennent de l'existence de barrières administratives qui freinent les décisions concernant un grand nombre de problèmes importants du développement de l'économie nationale. Une multitude de faits attestent que la pratique du compartimentement par certains dirigeants du Gouvernement apporte un grand préjudice, révèle pour de longues périodes les décisions sur des problèmes urgents.* »
> (« Thèses » de Khrouchtchev.)

LE CONTENU DES « THESES »

Dans l'esprit des dirigeants il ne s'agit pas d'une amélioration banale à apporter à l'appareil économique, mais d'abord Khrouchtchev lui-même, d'une « reconstruction radicale de la direction de l'industrie et de la construction » rendue urgente à la suite « d'avoirs été commis des erreurs ».

Pour trouver une issue à cette situation les « thèses » de Khrouchtchev envisagent deux sortes de réformes de structures à caractère décentralisateur, les autres, au contraire, centralisatrices.

La décentralisation doit se faire par la diversification en zones économiques gérées par des « conseils de l'économie nationale » ou « sovnarkhos ». Ces organismes importants seront dotés d'une autonomie financière et rendront compte de leur gestion à l'organe central de planification : le « gosplan », tout en étant supervisés par les soviets locaux et les républiques fédérées. La « création des « sovnarkhoz » implique la suppression de tous les ministères techniques aussi bien de l'Union que des républiques. Cette nouvelle conception de la décentralisation vient se substituer à celle qui était en cours depuis la mort de Staline, et qui visait au transfert des entreprises de l'autorité du gouvernement central à celle des républiques. Aujourd'hui ces entreprises sont reprises par les « sovnarkhoz ».

L'autre volet des « thèses » est la centralisation. Tout d'abord, le pouvoir de l'organisme central du Plan d'Etat (Gosplan) est renforcé. Scindé en deux par le décret du 20 mai 1955, il retrouve son unité avec des prérogatives accrues dans la préparation des plans, et le contrôle de leur exécution. Le pouvoir politique aussi est centralisé par la suppression de quelque 40 ministères techniques. L'équipe gouvernementale se voit réduite à une dizaine de ministres, auxquels viennent s'ajouter les 15 présidents des Conseils de ministres des républiques fédérées (centralisation du pouvoir fédéral), le président et les chefs de département du Gosplan, les présidents des comités gouvernementaux.

> « *La pratique du compartimentement de divers ministères amène une utilisation irrationnelle des possibilités de production de beaucoup d'entreprises.* »
> (« Thèses » de Khrouchtchev.)

LE SENS DES « THESES »

La centralisation extrême de l'ère staliniennne a conduit, économie soviétique à adopter le système « vertical ». Des ministères techniques de plus en plus spécialisés donc de plus en plus nombreux, compartimentés étroitement entre eux, s'organisaient en unités économiques ayant leurs propres objectifs, bases de leurs propres bases d'approvisionnement, ce développent sans souci de l'implantation géographique des entreprises qu'ils gèrent, ayant pour perspective suprême de se suffir à soi même, de fonctionner en autarcie.

Par rapport à cette centralisation cartéstatique, l'éclatement des ministères et sont partiellement par des gestions régionales prend effectivement l'aspect d'une décentralisation.

Mais par rapport aux mesures en vigueur depuis la mort de Staline (transfert des entreprises aux républiques), il y a au contraire une nette reprise en main du pouvoir central, dans les formes mêmes d'une décentralisation à l'échelle régionale conférée par l'autorité accrue des organismes centraux. « Décentralisation centralisée » disions-nous dans un précédent article. (1)

Cette appréciation générale des tendances actuelles de la bureaucratie se voit confirmée aujourd'hui par son porte-parole en chef. Khrouchtchev ne contente simplement de mettre, dans ses « thèses », un accent plus particulier sur l'aspect centralisateur qu'il juge nécessaire pour réagir contre les signes dissolvants : « *Il est indispensable, dit-il, de se débarrasser de certaines formes vétustes d'organisation dans la direction de l'industrie pour rompre avec l'éclatement de la direction technique, économique et administrative.* »

> « *Un grand préjudice est porté à l'économie nationale par l'émiettement des organismes de construction entre beaucoup de ministères. Cela conduit à ce que dans la même ville ou le même rayon chaque organisme de construction crée sa propre base de production, se distingue d'un grand nombre d'entreprises auxiliaires, organise ses transports, ses approvisionnements. Tout cela augmente le coût de la construction et diminue les possibilités de réalisation.* »
> (« Thèses » de Khrouchtchev.)

> « *Les plans de production et de construction de nouveaux ateliers et de nouvelles usines sont élaborés dans chaque ministère sans aucun souci de ce qui se fait dans d'autres ministères, sans tenir compte des besoins locaux.* »
> (« Thèses » de Khrouchtchev.)

COMBLER LE VIDE

Plus les ministères techniques s'alourdissaient dans une gestion bureaucratique compartimentée, plus leur carence devenait éclatante. Cette carence, mieux que quiconque, laissait des régions entières et encore plus des entreprises, livrées à elles-mêmes, échappant à tout contrôle réel, mais aussi à toute efficace. Le vide creusé entre la production et les organes centraux s'élargissait sans cesse. On assistait à un émiettement de la direction économique conçue pour être planifiée. C'est pour relancer un quadrillage administratif sur le vide créé par la centralisation bureaucratique que Khrouchtchev a conçu la division de l'économie en zones territoriales. La « décentralisation » en « sovnarkhoz » répond à ce besoin impérieux. (2)

PARACHEVER LE SYSTEME BUREAUCRATIQUE

L'hypertrophie des organes centraux, les tendances autarciques, l'émiettement local sont autant de dangers menaçant la cohésion de l'aristocratie soviétique. La « décentralisation centralisée » se propose justement de neutraliser ces forces centrifuges. La création de « conseils de l'économie nationale » prend ainsi le sens d'une « harmonisation » de la gestion bureaucratique qui, autrement de un parasitisme qui se veut de plus en plus uniforme, une bureaucratie « normalisée » et « planifiée » doit révéler de son caractère de réalité économique de l'URSS.

Mais ce n'est là qu'un rêve. Tous les artifices administratifs, tous les projets « géniaux » de réorganisation ne peuvent pas changer la nature de la gestion bureaucratique. Les abus que Khrouchtchev se complait à dévoiler dans le fonctionnement des ministères se retrouveront amplifiés demain dans les « conseils de l'économie nationale ». Il n'y a pas de redressement possible de l'appareil bureaucratique. Ce n'est pas dans « thèses » de Nikita Khrouchtchev que les travailleurs soviétiques attendent le salut, mais de leur lutte révolutionnaire pour la subversion de toute la caste parasitaire soviétique, afin que la production se développe désormais sous le contrôle vigilant des producteurs eux-mêmes.

E. BOIVIN.

(1) Voir « LA VERITE » nos 450 et 451.

(2) « Par dessus les masses travailleuses privées de tout droit de regard, les sommets de la bureaucratie tendent la main aux bureaucrates des échelons d'exécution croyant faire ainsi un pas décisif vers l'amélioration de leur gestion et ressaisir la réalité économique dont ils ont de moins en moins le contrôle, au moment même où ils croient la dominer le mieux », *écrivions nous dans LA VERITE du 22 mars dernier.*

ALLEMAGNE

(Suite de la page 1.)

réunification par des élections libres ».

« Pourquoi aller aux urnes ? » se demandera le prolétaire allemand dans ces conditions. « C'est du temps perdu. Gouvernement du SPD ou de la CDU ? Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre ».

Une telle attitude est-elle correcte ? Faut-il recommander le boycott des élections allemandes ? A une telle question, il faut répondre un « non » catégorique.

Que les chefs du SPD ne conduiront jamais le prolétariat allemand à la lutte pour le pouvoir, cela est certain, car ces Messieurs ne sont que des bourgeois libéraux, des partenaires de la réaction dans le jeu parlementaire, pour tromper les masses. Mais le SPD, malgré sa direction corrompue et incapable, ne vit que par la classe ouvrière et est porté par elle. Enfin ces bureaucrates qui occupent actuellement la direction du seul parti ouvrier allemand ne sont pas inamovibles. S'ils étaient victorieux aux prochaines élections, ils devraient se démettre ou céder à la pression ouvrière.

Cette pression croîtra au même rythme que les difficultés de l'économie allemande. Plus se rapprochera la crise, qui aujourd'hui n'est pas plus forte se fera la pression exercée par le prolétariat sur les bonzes du SPD. Plus ils y résisteront, plus vite ils seront balayés.

Le SPD n'arrêtera pas la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, et l'évolution réactionnaire qui en découle, mais il peut être contraint par ses électeurs de ralentir ce processus malsain. Par une victoire social-démocrate aux élections, la classe ouvrière gagnera du temps, pour forger un parti révolutionnaire, un parti de classe; une nouvelle avant-garde, qui combattra pour une république allemande des Conseils Ouvriers Pour créer les conditions nécessaires à l'accomplissement de cette tâche il est nécessaire de mettre fin à l'ère d'Adenauer, l'ère de la souveraineté directe des capitalistes européens, et de remplacer la majorité CDU au Bundestag par une majorité SPD.

CLAIRE HERMAN.

LES CHEMINOTS FERONT-ILS GRÈVE ?

LES dernières élections professionnelles à la SNCF, sans apporter de changements spectaculaires, ont marqué un recul de la CGT, un très léger progrès de FO, un progrès plus net de la CFTC. Mais ce ne sont là que des remarques superficielles. Ce qui est le plus important n'est pas visible à l'examen des chiffres de scrutin. Ce qui échappe pour autant à la « vigilance » des responsables syndicaux.

Il s'agit d'un fait grave pour les directions syndicales ; les cheminots ne leur accordent plus confiance et cherchent, par des moyens divers, à prendre en main la défense de leurs revendications.

Nous assistons aux premières manifestations de ce phénomène, mais ces premières manifestations sont déjà bien significatives. C'est la création de l'« Association des employés de bureaux et magasins » organisant les employés de bureaux hors du contrôle des syndicats. C'est la création de comités autonomes, tel celui des ouvriers de la voie sur l'Est, c'est l'écho rencontré par la campagne d'abstention à l'Atelier Central de la Chapelle, campagne lancée par la Fédération Autonome des cheminots, mais reprise par nombre de cheminots dont la volonté était de choisir eux-mêmes leurs candidats. C'est, à l'inverse, la méfiance générale à l'égard de tous les mots d'ordre émanant des directions syndicales.

C'est dans ce climat qu'il faut situer l'initiative prise par les Fédérations CGT et CFTC de grève de 48 h. Toutes les organisations ont parlé de l'augmentation générale des salaires. Aucune n'a le même programme, sauf FO, les comités autonomes et le SPID (Confédération Générale des Cadres) qui, avec leur « accord social » avec la direction, sont favorables à un élargissement de la hiérarchie des salaires. La CFTC propose une indemnité dégressive, mais ne dit rien des échelles supérieures. FO ne propose un accompte uniforme de 5.000 f. à valoir sur une augmentation dont elle ne dit absolument rien.

Cela n'empêche pas les Fédérations CGT et CFTC de proposer 48 h. de grève pour obtenir... la réunion d'une commission paritaire... qui discuterait ...

— Avoir l'air de faire quelque chose... mais ne pas gêner réellement le gouvernement ;

— Saper au départ les mouvements qu'on sent monter, tentement certes, mais puissamment ;

— Pour la CGT, profiter de l'occasion pour se faire réintroduire dans la maison ;

Voilà la volonté réelle des dirigeants !

Les cheminots se méfient de ces manœuvres et ils ont bien raison.

Mais s'ils veulent que leurs revendications soient défendues, ils devront prendre eux-mêmes la direction des opérations. C'est crédit surtout des comités groupant indépendamment des appartenances syndicales les cheminots qui veulent lutter qu'ils parviendront mieux à organiser le combat pour les salaires.

CORRESPONDANT.

—o—

LA POSITION DE LA F.G.A.C. (COMMUNIQUE)

LE bureau de la Fédération Générale des Cheminots, réuni le 5 avril..

— Insiste particulièrement sur la revalorisation de la filière ouvrière qu'il considère comme essentielle pour la sauvegarde de toute la profession.

— Il considère que cette commission paritaire n'apportera de résultats réels que si les représentants 1°) Définissent un programme commun,

2°) Utilisent l'action des cheminots...

Le Bureau de la Fédération Générale Autonome des Cheminots rappelle à ce sujet que, selon la volonté de la majorité des cheminots, il préconise la seule revendication véritablement unitaire : le traitement uniforme (incluse dans le traitement et comptant pour la retraite) qui ne devrait pas être inférieure à 10.000 fr. par mois et pour tous.

Les cheminots doivent se prononcer sur cette revendication...

Marché commun, Euratom et Europe unie

(Suite de la page 1.)

France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg), des obstacles à la libre circulation des personnes, des services, et des capitaux... l'élimination entre les Etats membres des droits de douane et restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, ainsi que toute autre mesure d'effet équivalent... l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les Etats tiers », ceci au cours d'une période transitoire de 15 ans.

Le but déclaré de l'Euratom est : la mise en commun des efforts et des résultats des recherches, la constitution d'entreprises communes, l'institution d'un monopole d'approvisionnement et de répartition des matières fissiles. Il regroupe les mêmes pays que la C.E.C.A. et le Marché Commun.

...ET REALITES

Ainsi les principes qui sont à la base du Marché Commun ne sont rien d'autre que le libéralisme économique classique. Ses adversaires ont beau jeu, et ils dressent un impressionnant catalogue des résultats pour la France de l'abolition des frontières économiques : écrasement de l'industrie française par celle du concurrencer l'industrie allemande ; écrasement de l'agriculture française incapable de lutter avec ses rivales des Pays-Bas, d'Allemagne, de Belgique ; monopole des capitaux assuré à l'Allemagne dont la monnaie est la plus forte d'Europe, et bientôt une seule monnaie pour les six pays du Marché Commun ; mainmise sur le des capitalistes d'Allemagne Occidentale ; chômage, misère, appauvrissement de la France, et la domination du capitalisme allemand sur les six pays que deux guerres mondiales n'ont pu lui permettre d'instaurer.

Le projet comprend l'institution d'une « Banque Européenne d'Investissement » dont l'objet est de « faciliter par l'octroi de prêts et de garanties, le financement et la mise en valeurs des régions moins développées, de la modernisation ou de la reconversion d'entreprises, ou de la création d'activités nouvelles, dépassant la possibilité d'un seul Etat ». Ses adversaires font remarquer, à juste titre, que de toutes façons la Banque serait sous le contrôle du pays — l'Allemagne — le plus capable de souscrire aux emprunts qu'elle ne manquerait pas de lancer, d'autant que son capital initial est incroyablement réduit en égard aux tâches qui seraient les siennes : 350 milliards de francs à verser à concurrence de 25 % en plusieurs années. D'autre part le projet institue des barrières douanières avec les pays non membres « selon la moyenne arithmétique de celles existantes actuellement entre les pays membres et les pays non membres ».

Quant au projet d'Euratom ses adversaires font remarquer l'avance technique de la France, et que la mise en commun de l'acquis dans ce domaine favoriserait le capitalisme allemand, et ils énumèrent toute une série de sociétés françaises qui ont, en ce moment, en Europe occidentale, un quasi-monopole dans la fabrication du matériel nucléaire : Société des Potasses et Engrais Chimiques, Office National de l'Azote, l'Air Liquide, Péchiney, Tréfileries et Laminoirs du Havre, Ugine, Saint-Gobain, etc., qui ne veulent à aucun prix céder leurs brevets. Ils font remarquer également que jusqu'alors « la richesse atomique (minière) de la France est si grande qu'elle dépasse de 25 % les stocks dont disposent les autres nations d'Europe » ; et enfin que l'Euratom aurait pour conséquence d'assurer aux USA le monopole de la fourniture de l'uranium enrichi, qu'elle peut fournir au prix de 16 dollars le gramme, alors que le prix de revient de l'uranium enrichi doit être de 50 dollars le gramme dans l'usine européenne projetée.

Mais en réalité, les traités sur le marché commun et constituant l'Euratom sont assortis de multiples clauses restrictives.

Ainsi pour le marché commun : « Tout Etat membre pourra, en cas d'urgence, retirer temporairement à titre conservatoire, à des clauses de sauvegarde en vue de faire face à des difficultés graves dans sa balance des paiements. Le Conseil des ministres (des six pays du marché commun) prononcera à ce sujet, à la majorité qualifiée, sur le maintien ou la suppression, ou la modification des mesures de sauvegarde ». Un protocole annexe au traité autorise la France à maintenir le régime d'aide à l'exportation et la taxe spéciale à l'importation tant que la balance des paiements courants n'aura pas été équilibrée pendant plus d'un an et que les réserves monétaires françaises n'auront pas atteint un niveau considéré comme satisfaisant. Les 247 articles du traité, plus les protocoles annexes, sont remplis de stipulations du même acabit.

En ce qui concerne l'Euratom, de multiples dérogations « aux principes » existent également. Selon Maurice Faure : « L'élaboration de programmes nationaux français demeure entièrement libre, après comme avant l'institution de l'Euratom »... « Quant à l'exécution des programmes elle n'est pas du tout intégrée. Ajoutons à cela, par exemple, que l'uranium du Congo Belge est monopolisé à raison de 90 % par les USA.

UN JUGEMENT ECLAIRE

Le docteur Erhard, ministre de l'économie allemande, a donc parfaitement eu raison de dire le 19 mars :

« Dans la forme qui lui a été donnée maintenant le Marché Commun correspond sans doute à une nécessité politique, mais reste un non sens économique... Je dis oui pour l'idée, mais je repousse la forme à cause de ses mailles et et de son rythme, et surtout en raison des nombreuses possibilités d'en éluder les obligations...

Le Marché Commun s'exclut du monde extérieur par des barrières douanières... Il ne prévoit aucun encouragement du cours des changes... La France a pris en considération le projet du Marché Commun seulement du point de vue de la protection de son économie et ne se soucie que peu d'une véritable liberté commerciale. Le résultat ne sera pas un marché de libre concurrence, mais une tare économique pour l'Europe ».

(Lire la fin de cet article dans le prochain numéro.)

Travailleurs algériens en France

(Suite de la page 1.)

propres affaires. C'est coutume pour le racisme colonialiste de tenter une justification en déclarant :

« Les ratons se contentent de peu, ils sont habitués à coucher par terre sur la dure ». Après tout, n'est pas vrai que l'Algérien moyen ne mange de la viande qu'une fois par an (le jour de la fête de l'Aïd El Kebir).

Le voyageur européen n'a-t-il jamais vu dans les douars accrochés dans les hauteurs sur une terre rocailleuse, dominant les riches plaines fertiles où pousse la vigne (Comme on le sait l'Algérien qui ne boit pas de vin, l'Algérie qui est contrainte d'importer le blé, voit une grande partie de sa terre consacrée à la culture des vignobles ; ceci pour l'exportation et les milliards de Monsieur Borgeaud qui par ailleurs se soucie fort peu que le vin « algérien » concurrence le vignoble français et réduit à l'impuissance les petits viticulteurs du Midi de la France) des hommes jeunes et fameliques rester à discuter à longueur de journée sur le pas des portes ?

Et pourquoi ne travailleraient-ils pas ? Simplement parce qu'ils n'ont pas de travail et que le maigre lopin de terre ne permet pas de travail pour tous.

Parce que le colonialisme a chassé par l'expropriation les Algériens musulmans de leurs meilleures terres qu'il s'est approprié par la conquête.

Peut-être des lois « sociales » ont été votées, des projets de réforme rédigés, des kilomètres de textes adoptés, tout ceci est resté à moisir au fond d'un tiroir du palais du Gouvernement. Mais en vérité, il n'est qu'un droit pour le travailleur algérien dans son pays : se taire ou aller en prison, voir lui-même sa femme et ses enfants crever de faim ou s'expatrier.

Le travailleur algérien est donc venu en France, en Sarre, en Belgique, dans la Rhénanie. Il ne sait ni lire ni écrire ou à peine. 2.000.000 d'enfants algériens n'ont pu être scolarisés à ce jour, parce qu'on a construit des palais, parce qu'on investit des centaines de millions et des milliards dans la construction des casernes pour les CRS au lieu d'ériger des écoles.

L'émigré algérien ira travailler dans la mine, dans les industries chimiques comme terrassier, dans tous travaux durs n'exigeant aucune qualification. Il vivra dans les taudis (4, 5, 6, 7, etc... dans une chambre d'hôtel louée à des prix exorbitants, dans la promiscuité des foyers. Son maigre salaire devra être rogné car il faut nourrir la femme et les gosses qui sont restés au pays et également aider le frère qui a perdu son emploi.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les « médimas » où sont parqués les Algériens en France sont soumis à toutes sortes de vexations policières. La centrale algérienne, l'USTA forgée pour défendre ses intérêts et sa dignité connaîtra de multiples embuches mises en place pour tenter de l'empêcher d'agir efficacement.

DJAMAL-EDDINE.

Liberté de la Presse

(Suite de la page 1.)

cette fois, tous les articles retenus par la justice civile l'étaient aussi par la justice militaire. Cette lettre d'ailleurs, prétendait que si certaines personnes faisaient l'objet d'une poursuite devant le tribunal militaire sans aucun rapport, quant aux faits retenus contre elles, avec les articles de journaux qui faisaient l'objet des poursuites correctionnelles, il n'en s'agissait pas moins d'une seule et même affaire, puisque les personnes en cause appartenaient à la même organisation !!! De là à déclarer illégal le seul fait d'appartenir à une organisation politique révolutionnaire, pourtant parfaitement légale, il n'y a qu'un pas... un pas que, heureusement, certains juges militaires n'hésiteraient guère à franchir !

D'ailleurs le code d'instruction criminel, pas plus le code pénal ne précise que tout délit commis par voie de presse doit être jugé par le tribunal civil. S'il est vrai que l'article 570 fait une liste limitative portant les délits justiciables de l'article 60, en précisant que certains délits de la juridiction de l'article 80 doivent passer devant le tribunal militaire lorsque les mêmes faits font en même temps l'objet d'une poursuite pour crime contre la sûreté extérieure de l'Etat, il ne mentionne pas les délits commis par voie de presse. Or toute exception doit, en droit, être interprétée dans un sens restrictif.

Me Jouffs conclut en présentant plusieurs autorités, parmi lesquels le président Patin, qui se prononcent toutes pour une limitation stricte de la compétence des tribunaux militaires en temps de paix.

La parole est alors au procureur général Boucheron qui développe à son tour une argumentation tendant à faire conclure le tribunal dans le même sens que la défense. En effet, le dessaisissement du tribunal civil ne pourrait intervenir que lorsque l'identité entre les faits incriminés par les deux poursuites. Or il y a tout au plus connexité, car, d'une part les articles de journaux visés ne sont pas tous les mêmes, d'autre part les inculpés ne sont pas non plus tous les mêmes. Puis le procureur en vient au fond du procès et conclut qu'à son sens les faits retenus par le dossier à la charge des inculpés — c'est-à-dire les articles incriminés — ne constituent pas le crime visé par l'article 76, en-fait le crime de trahison, car le texte du code fait état d'une « intention de nuire à la défense nationale » qui n'est, à ses yeux, nullement établie.

Le jugement sera rendu le 7 mai.

R. MONGE.

Jacques AKOPIAN

(Suite de la page 1.)

avec la complicité des grands partis « ouvriers ».

Le 2 janvier 1956, Jacques Akopian, avec des centaines de milliers d'autres jeunes, votait pour la première fois. A-t-il voté « Front Populaire » ou PCF ? nous l'ignorons. En tout cas, il a cru voter pour une paix immédiate en Algérie, dans le respect des aspirations légitimes du peuple algérien à la liberté. Moins de trois mois plus tard, Jacques Akopian était rappelé pour la « sale guerre ». Le 11 mars, tous les partis dont il attendait la paix avaient voté les pouvoirs spéciaux !

Faut-il une autre explication à son geste ? au désespoir de désespoir de centaines de milliers de jeunes qui se reconnaissent en lui ? Ces jeunes, tous ces jeunes veulent se battre contre cette infâme société, contre ce monde de guerre et de misère. Ils tournent le dos avec mépris aux vieux partis, aux vieux syndicats qui les ont trahis. Ils recollent du septicisme le plus total au désir de faire n'importe quel geste pour manifester leur haine profonde de l'ordre existant. Ils se méfient de tout et de tous.

Mais Jacques Akopian ne doit pas payer pour les vrais responsables : les dirigeants des « grandes » organisations ouvrières, coupables d'avoir trahi cyniquement la volonté des masses. Jacques Akopian doit être libéré sans délai. Tous les jeunes qui se reconnaissent en lui l'exigeront avec nous.

Le Gérant : RENARD

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Société Parisienne d'Impressions
4, rue Saulnier, PARIS 9e